

**VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 27 juin 2024**

**Secrétaire de séance : Madame Dany Saniez**

**n° 9.1.6**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Programmation culturelle**

M le Maire rappelle que depuis 2017, les tarifs inhérents à la programmation culturelle n'ont pas été revalorisés

Compte tenu de la qualité des spectacles proposés, la commission de la prospective financière, travaux aménagement urbain et développement économique au cours de sa réunion du 10 juin 2024 a proposé une revalorisation desdits tarifs passant :

- le tarif plein à 10 € (au lieu de 8 € actuellement)
- le tarif réduit à 5 € (au lieu de 4 €)

En conséquence, M le Maire propose au conseil municipal d'adopter la nouvelle grille tarifaire présentée en page suivante qui présente en surlignage les changements induits.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,  
adhère à la proposition de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

La secrétaire de séance, Dany Saniez

Pour extrait conforme, Le Président

Publiée sur le site internet le mardi 23 juillet 2024

Envoyée et reçue au contrôle de légalité le mercredi 10 juillet 2024